eu reinme

·Bonjour Madame. Monsieur le orésident ...

Quand les retraités de l'Anpe interpellent les candidats à la présidentielle sur l'avenir des retraites et des retraités.

•L'avenir des retraites.

La baisse du niveau des pensions est en marche. Sur la base de mauvaises interprétations le COR promet le pire. La FSU fait des propositions. page 2

• les retraités et la DG : les choses bougent-elles?

Que se passe-t-il? Au national et dans certaines régions l'établissement prend (un peu) en compte les retraités. Page 2

• Bien vieillir ? Oui, mais...

Une étude statistique gouvernementale montre les risques de diverses maladies et donc les conditions pour bien vieillir. Page 3

· le droit des retraités à l'Adasa.

Les retraités connaissent mal les possibilités offertes par l'Adasa. **P.J.T.** vous informe, et dans le Page 3

•"l'accord" Unedic Anpe un projet bouleversant pour la vie de l'agence.

Des changements de cap réguliers mais il s'agit cette fois d'un projet de transformation de l'Agence en entreprise libérale. La réponse : la grève à l'appel des 8 organisations syndicales de l'Agence. Historique! Page 4

Des nouvelles de Mutacma.

Une avancée dans les tarifs pour les retraités. Et la lutte continue pour une mutuelle d'établissement. Page 4



Dernière Nouvelle grève du 29/03/07

La commission des retraités des Pays de la Loire dé-clare: "à la retraite depuis quelques mois ou années... et toujours syndiqué(e)s au SNU ÁNPE ...

informé(e)s des évolutions ravagèuses que subit l'ANPE et des conditions de travail désastreuses que vivent les actifs aujourd'hui nous sommes, comme vous, plus qu'inquiet(e)s du devenir du Service Public de l'Emploi qu'est l'Anpe.

Nos collègues actifs disent, à juste titre, qu'aujourd'hui donner un sens à son travail est « mission impossible ».

Les retraité(e)s du **SNU**-Anpe sont solidaires de l'appel intersyndical à la grève du 29 mars 2007 et appellent les actifs et les retraité(e)s à exprimer tout leur soùtien à la défense du Service Public.

Actifs - Retraité[e]s, restons solidaires

Un exemple à suivre partout.



La commission des retraités du SNU

Bonjour Madame, Monsieur le Président

bulletin du SNU

bont ler

Pour nous écrire: 43-45 rue de Javel,

retraités de

Anpe

I'AUb€

Ouand les retraités de l'Anne interpellent les candidats à la présidentielle.

e grand barnum électoral s'accompagne généralement de promesses. Et parmi ces promesses notre système de retraites y occupe une place prépondérante.

Certains candidats auront tout loisir de s'appuyer sur les derniers constats alarmistes du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) pour nous amener tout doucement à accepter le principe des fonds de pension "à la française" et sacrifier ainsi à la pensée unique en la matière ...

Et là où le courage politique serait de mise c'est la démagogie et la complaisance envers les puissances financières qui risquent de l'emporter. Ils seraient bien inspirés de se rappeler que le pouvoir politique se renforce quand il accepte de se remettre en cause. C'est la démocratie même!

Il ne s'agit pas de nier les réalités sociologiques et les prévisions démographiques de notre pays mais les chiffres du COR sont discutables et sont d'ailleurs discutés.

I faut réaffirmer à cette occasion et avec force le principe de la solidarité intergénérationnelle et trouver d'autres solutions pour assurer un financement des régimes de retraites que celles qui consistent à "presser le citron et de jeter la peau quand il est sec".

Il y a les **retraites** mais il y a aussi **l'emploi**, la **solidarité**, la lutte contre les exclusions, les droits des femmes qui sont loin de ce qu'ils pourraient être, la **protection sociale** et l'avenir de la planète.

Les presque 100 milliards d'euros de profits des entreprises du CAC 40 (qui représentent 60% de la capitalisation française) montrent ou se trouvent les solutions.

Les 65 milliards de subventions annuelles, qui pour l'essentiel vont à ces mêmes entreprises du CAC 40 et qui ne créent aucun emplois, montrent bien que ces financements existent. Toutes ces remarques vont dans le sens de la plate forme de revendication que vient de choisir la FSU à son congrès de Marseille.

Profitons de cette période électorale pour interpeller les candidats en espérant (avec lucidité quand même) qu'ils chercheront à résoudrent les problèmes plutôt que de faire taire ceux qui les posent.

Le SNU a adressé un questionnaire aux 12 candidats. Les questions et les réponses seront sur notre site.



- La baisse du niveau des pensions est en marche.
- En 2008 on passerait de 160 à 164 trimestres pour le départ à la retraite!
- Pour la FSU il faut trouver de nouveaux moyens de financement, plus solidaires et plus équitables.

l'avenir des retraites.

Le dernier rapport du C.O.R.* remis au gouvernement s'inscrit dans la logique des précédents qui ont inspiré la dernière loi de 2003.

Ce rapport note un rôle déterminant des variables économiques dans l'équilibre des régimes, ce qui est nouveau et qu'avait souvent rappelé la FSU. Que ce soit l'allongement de la durée des études, la précarité du début de carrière professionnelle ou pendant la carrière, les inégalités persistantes qui s'accroissent entre hommes et femmes et enfin les évolutions de l'emploi et du chômage.

La formule choisie en 2003 par Raffarin - Fillon, pénalise les carrières courtes, le temps partiel ou haché par les accidents de la vie ou le chômage. La baisse du niveau des pensions est en marche. Nous constatons un retour à la pauvreté chez les nouveaux retraités.

Le C.O.R. suggère des pistes inquiétantes comme le recul de la date de départ en retraite à taux plein.

En 2008 il passerait de 160 à 164 trimestres, soit un trimestre de progression jusque 2012. Avec comme objectif d'arriver à 167 trimestres en 2020.

Le COR confirme ainsi par diverses mesures à long terme une baisse des pensions, compensée pour ceux qui le pourront par une épargne individuelle. C'est exactement ce que l'on reproche.

Face à cela la FSU revendique dans son dernier congrès de janvier 2007 un projet autour de la solidarité intergénérationnelle et entre public et privé

Elle revendique l'abolition des mesures Balladur de 1993 sur les retraites dans le secteur privé et de la loi Fillon de 2003 sur les retraites du secteur public.

Elle réaffirme la revendication du droit au départ en retraite à 60 ans sur la base de 37,5 annuités et un taux de pension sur la base de 75% du salaire.

Certes il faut trouver de nouveaux moyens de financement, plus solidaires et équitables. Les régimes ne peuvent dépendre que de la seule croissance ou, comme le souhaitent certains, de l'épargne personnelle. (Les fonds de pensions!)

Dans l'immédiat l'État doit rembourser sa dette à l'égard de l'ensemble des caisses : 5 milliards d'euros provenant pour l'essentiel des exonérations de cotisations patronales.

Pour la FSU l'urgence est de provoquer un vaste débat démocratique sur les arbitrages à faire en matière de dépenses et de ressources dans la perspective des nouvelles orientations prévues en 2008.

*Le C.O.R. (Conseil d'Orientation des Retraites) est un organisme associant parlementaires, experts, représentants de l'État et les partenaires sociaux dont la FSU.

les retraités et la direction générale : les choses commenceraient-elles à bouger ?

L'article intitulé « Même pas merci » paru dans un des derniers « Modes d'emplois » aurait-il fait mouche ? *

En tout cas il semble qu'un changement se dessine de la part de l'établissement en direction des retraités. Désormais chaque agent reçoit un courrier du Directeur Général au moment de son départ en retraite. C'est bien la moindre des choses...

En outre, la Direction Générale accepte désormais de discuter, sans toutefois beaucoup de résultats tangibles pour l'instant, avec les élus des retraités. Serait-ce l'amorce d'un dégel ?

Par ailleurs, certaines régions (ne rêvons pas cependant car c'est loin d'être le cas partout) prennent également des initiatives intéressantes. Ainsi, dans les Pays de la Loire, tout départ en retraite doit se faire désormais en présence du DDA ou de son représentant.

L'établissement participe également au finan-

cement du pot de départ, mais cette participation ne doit pas dépasser 100 € par agent.

De même, le Directeur Régional envoie à tout agent partant en retraite un courrier type de remerciement, un mois avant son départ, accompagné d'un petit mot manuscrit.

Certes, ce n'est pas le Pérou, mais c'est déjà quelque chose et, en tout cas, cela nous paraît aller dans la bonne direction.

Il reste à espérer que tout ceci fasse tâche d'huile et que l'établissement manifeste enfin, partout et à tous les agents partant en retraite, sa reconnaissance pour leur contribution au développement du Service Public de l'Emploi auquel, même en retraite, ils restent attachés.

* Suite à cet article dans Mode d'Emploi nous avons reçu de nombreuses lettres ou mails disant en substance: "ce que vous dite est juste, la DG ne reconnaît pas le travail des agents"!

Ont participé au N°2 de PST:

André Momein, Joseph Gabriac, Claude Kowal, Alain Recordeau, Michel Vilain.

Le sommaire est établi par la commission des retraités

bien vieillir ? oui. mai

La Plan National interministériel « Bien Vieillir » 2007-2009 qui vient d'être publié, prévoit un certain nombre de mesures à effet plus ou moins immédiat. Le but n'est pas, ici, d'en juger la pertinence, ce qui demanderait de longs développements. Il est bien plutôt d'en extraire quelques constats. La force de ces constats tient au fait qu'ils sont faits par des instances très officielles.

1)L'état de santé des seniors

Pour les personnes de 45 à 74 ans, les problèmes de santé le plus souvent évoqués concernent:

- les problèmes dentaires (9 personnes sur 10);
- les troubles de la vision (près de 6 sur 10);
- les affections ostéo-articulaires (+ 1 sur 4);
- I'hypertension artérielle (11%);
- les troubles du sommeil;
- les états dépressifs.

2)Les principales recommandations pour bien vieillir

Entretenir (voire améliorer) son capital intellectuel, physique, social et psychique, prévenir les maladies survenant avec l'âge en adoptant un mode de vie adapté, prendre en charge précocement les maladies ou les troubles qui sont susceptibles d'entraîner une incapacité, avoir une activité physique ou sportive régulière, adapter son alimentation (se référer au « Guide nutrition à partir de 55 ans » élaboré dans le cadre du Plan National Nutrition Santé pour les seniors et diffusé partout), adapter son environnement physique et social, conserver une vie sociale riche et les liens intergénérationnels, lutter contre l'isolement, valoriser les notions de projet de vie, d'estime de soi, d'adaptation au changement.

3)L'activité physique et sportive des 55-75 ans

46% déclarent une activité physique et sportive au moins une fois dans l'année. Parmi eux, 80% pratiquent une activité au moins une fois par semaine, 19% adhèrent à un club, 15% ont une licence et 9% participent à des compétitions.

Le taux de pratique est d'autant plus faible que le niveau des diplômes est bas.

4) facteurs de risque et pathologies influençant la qualité de la vie (et nécessitant un dépistage)

a) Les risques cardiovasculaires.

Ils augmentent avec l'âge et sont les facteurs les plus importants de la diminution de la qualité de la vie, de l'augmentation de la dépendance et de la mortalité du grand âge.

Ils sont favorisés notamment par : le tabagisme, l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le surpoids et la sédentarité.

b) les chutes.

Avec l'âge ce risque s'accroît avec une possible perte d'autonomie plus ou moins prononcée.

c) L'ostéoporose.

Par an, on compte 35 000 fractures de poignets, 40 000 à 70 000 fractures vertébrales, 50 000 fractures du col du fémur (avec 20% de mortalité chez les femmes de plus de 50 ans).

d) Le déficit auditif.

45% des plus de 50 ans font état de difficultés de compréhension dans les conversations. Mais seulement 40% des « mal entendants » âgés portent une audioprothèse.

e) Le déficit visuel.

La dégénérescence maculaire liée à l'âge est la 1ère cause de cécité. Elle concerne plus de 50% des personnes âgées de plus de 80 ans. En France elle concernerait près d'un million de personnes. Viennent ensuite la rétinopathie diabétique et le glaucome.

Les cancers.

Surtout les cancers du sein, colorectaux ou de l'utérus.

g) Les soins buccodentaires.

37% des personnes de 65 ans ont des caries, 35% ont du tartre et 37% ont besoin d'une prothèse. L'état bucco-dentaire est d'autant plus dégradé que la personne appartient à un milieu plus défavorisé.

5) Le bon usage des médicaments

On assiste à une prolifération anarchique des « médecines anti-vieillesse ». Attention notamment aux traitements hormonaux et aux cocktails vitaminiques.

6) Vieillesse et précarité

On voit aussi une réémergence de la précarité chez les personnes âgées sur laquelle le secteur caritatif a récemment attiré l'attention des pouvoirs publics. Les nouveaux visages de la pauvreté concernent notamment les populations suivantes :

Les sans domicile fixe vieillissants, les immigrés âgés en particulier ceux résidant dans les Foyers de Travailleurs Migrants et généralement peu présents dans les institutions pour personnes âgées et les femmes ayant des droits insuffisants pour obtenir une retraite à taux plein, etc.

2 avril 2007

oui mais ...

entretenir son capital intellectuel, physique, social et psychique...,

erendre en charge précocement les maladies ou les troubles qui sont susceptibles d'entraîner une incapacité,

une activité phyrique ou sportive régulière,

adapter son alimentation.

contellet **sociale** riche et les liens intergénérationnels,

lutter contre l'isolement,

valorirer les notions de projet de vie, d'estime de soi, d'adaptation au changement.

le droit des retraités à l'Adasa.

Retraités et conjoints (sans enfants a charge)

o <u>vacances voyages</u>

Ils bénéficient des mêmes conditions d'accès que les agents en activité pour les types de séjours voyages Adasa, activités conventionnées par l'Adasa, et les activités régionales.

Retraités (avec enfants à charge - de 18 ans)

o <u>vacances voyages</u>

Ils bénéficient de l'aide lorsqu'ils partent avec leur(s) enfant(s) à charge de moins de 18 ans, dans

les mêmes conditions que les agents en activité.

Enfants des retraites : Prestations indiv. pour les enfants

Les enfants des retraités en bénéficient dans les mêmes conditions que les enfants des actifs.

Aide au logement locatif.

<u>Prêts</u>: accordés pour le changement de résidence lié à la cessation d'activité (dans les 6 mois qui suivent le départ en retraite).

Prêts sociaux secours

Prêts ou secours à caractère social, pour aider les agents retraités à faire face à des évènements imprévus, les mettant momentanément en situation difficile.

Aide à la formation (hors Cif). Accordée aux retraités qui suivent une formation (hors CIF).

Calcul des prestations.

La moyenne économique est appliquée dans les mêmes conditions pour les retraités que pour les agents en activité.

Vous pouvez accéder aux informations en consultant le site miroir ADASA http:// www.adasa.asso.fr identifiant : Adasa, mot de passe : loisirs Michel Vilain, élu Adasa

collège retraité.



Der changements

de cap réguliers bien souvent soumis aux aléas des différents gouvernements

Après le PID, le service immédiat, la notion de clientèle, le PARE, etc ...

Il /'agit cette foi/ d'un projet de transformation de l'Agence en entreprise libérale.

"l'accord" Unedic Anpe: un projet boulever/ant pour la vie de l'agence.

Un projet de décret en instance de parution va mettre fin à l'ANPE telle que nous l'avons connue.

Certes nous avons vécu de multiples soubresauts et des changements de cap réguliers. Nous avons été bien souvent soumis aux aléas des différents gouvernements qui semblaient s'ingénier à défaire ce que le précédent avait mis en place.

A l'exemple de Monsieur BORLOO qui après avoir supprimé les emplois jeunes créateurs de près de 300000 emplois, faisait marche arrière 2 ans plus tard.

Après le PID, le service immédiat, la notion de clientèle, le PARE, et la dernière loi de cohésion sociale qui intégrait les entreprises intérimaires, les collectivités locales et les officines privées de placements payants dans la sphère du service public.

Mais les évolutions se font plus radicales.

Déjà, est en cours le processus dit « de mutualisation interrégionale ». En clair pour faire des économies la DG va regrouper au siège des 7 inter régions, les services : RH, juridique, immobilier et l'équipement. Les agents de ces services travaillant par exemple à CAEN seront mutés à NANTES. Ceux de BESANCON, de CLERMONT FERRAND et de DIJON deviendront Lyonnais.

Mais le décret dont nous parlons est d'une toute autre ampleur : jugez en vous-mêmes.

Après avoir crée une filiale à 50/50 avec l'U-NEDIC pour les systèmes informatiques ce décret va permettre à l'Agence de créer des filiales. Celles-ci seront gérées comme une entreprise avec mise en concurrence des opérateurs privés.

L'AGENCE n'aura donc plus la maîtrise de ses missions qui de fait seront à terme redéfinies. Bien évidemment le statut des agents sera remis en cause.

C'est tout simplement l'application de la stratégie d'évolution libérale qui a été mise en œuvre aux PTT devenus France Télécom et La Poste et pour demain l'EDF.

Pour le **SNU** les demandeurs d'emploi ne sont pas une marchandise.

Avec toutes les huit organisations syndicales, ce qui est historique, nous dirons très fort le 29 mars :

NON à la privatisation du service public OUI au service public gratuit.

Des nouvelles de Mutacma.

MUTACMA plus solidaire des retraités

À la dernière assemblée générale, les délégués ont décidé que pour les retraités comme pour les actifs les cotisations seraient modulées en fonction des pensions selon un barème prévu sur 6 tranches.

En effet jusqu'à présent il n'y avait qu'un seul tarif pour l'ensemble des retraités ce qui était injuste compte tenu des écarts importants de revenus au moment du départ en retraite.

Cette mesure rentrera en application après le vote de l'A.G. de juin afin de laisser le temps de préciser le montant des différentes tranches.

Pour une mutuelle d'établissement : la lutte continue!

L'arrêté Chazelle qui permettait à l'état et aux établissements publics de subventionner le fonctionnement des mutuelles et de leurs agents (jusqu'à 25 %) a été abrogé suite à un recours de 2 organisations syndicales : la CGC et la CFTC.

Elles ont demandé l'application d'une directive européenne qui remettait en cause cette loi au titre de la liberté de concurrence. De ce fait MU-TACMA n'a perçu que 50% de sa subvention pour 2006, tout en équilibrant ses résultats.

Pour 2007 la mutuelle a été contrainte d'augmenter les cotisations de 9 %, car pour la date de l'AG de juin, aucune garantie n'a été apportée par la DG pour la subvention 2007.

La mobilisation des fédérations de fonctionnaires a été payante, puisqu'une loi, dite de modernisation de la fonction publique votée début 2007, reconnaît le principe du financement de la protection sociale complémentaire pour les agents qu'il emploie.

Ce financement est réservé aux contrats garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre bénéficiaires, actifs et retraités.

Pour le SNU si cela constitue une avancée réelle pour autant nous continuons à revendiquer **une mutuelle d'établissement** pour tous les actifs et retraités de l'Agence.

En attendant une négociation avec la Direction Générale est en cours pour aboutir à la signature d'une nouvelle convention pérenne permettant à MUTACMA de bénéficier d'une subvention versée par l'ANPE en fonction des cotisations perçues.

André MOMEIN, membre du bureau de Mutacma.